



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Date de diffusion : Le 3 décembre 2008

Personne-ressource : Marie Bordeleau, directrice des communications intérimaire, ACARR
416 964-1260, poste 226, marie.bordeleau@acpm.com

Réaction de l'ACARR à la publication du rapport du Comité conjoint de spécialistes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique

Le 3 décembre 2008 – L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est très heureuse que le Comité conjoint de spécialistes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, chargé de revoir les normes applicables aux régimes de retraite en vigueur dans ces deux provinces, se soit acquitté du mandat qui lui avait été assigné et ait présenté aux gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique son rapport très attendu concernant la réforme de la retraite dans leur province respective. L'ACARR étudiera avec grand intérêt le rapport du Comité au cours des prochains jours.

Comme beaucoup d'autres intervenants, l'ACARR a participé de près au processus d'examen du Comité conjoint, exprimant son point de vue sur la réforme de la retraite par l'intermédiaire de présentations écrites et orales.

« Les co-présidents Chris Brown et Scott Sweatman, ainsi que leurs collègues du comité conjoint, John Davies, Elaine Noel-Bentley, John Tackaberry et John Gilfoyle, méritent des éloges pour leurs efforts inlassables afin d'aborder les questions difficiles touchant le système de retraite de l'Alberta et de la Colombie-Britannique », souligne Scott Perkin, président de l'ACARR. « Nous encourageons les ministres des Finances de chacune de ces provinces à entamer des discussions plus approfondies avec les intervenants afin de faire progresser la réforme de la retraite dans leur province respective. »

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite est le porte-parole informé des promoteurs de régimes de retraite, de leurs administrateurs et de leurs fournisseurs de services. Fondé il y a plus de 30 ans, l'organisme s'est bâti une réputation solide d'ardent défenseur de l'établissement d'un système de revenu de retraite efficace et entièrement viable au Canada.

Les membres individuels et institutionnels de l'ACARR proviennent de nombreux secteurs d'activité. Ils représentent environ trois millions de participants de plus de 300 régimes de retraite, dont l'actif total dépasse 300 milliards de dollars.

L'ACARR appuie sa vision de la mise en place d'un système de revenu de retraite de classe mondiale au Canada en défendant les principes suivants :

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite;
- Prise en compte équilibrée des intérêts de tous les intervenants;
- Excellence dans la gestion et l'administration des régimes.